

Coronavirus : Le tribunal administratif de Casablanca autorise un Libyen à accéder au territoire

25.03.2020 | Coronavirus : Le tribunal administratif de Casablanca autorise un Libyen à accéder au territoire

Le tribunal administratif de Casablanca a ordonné, mardi, l'autorisation d'entrée au territoire marocain pour un ressortissant libyen, bloqué pendant une semaine à l'aéroport international de la ville, où il avait un vol en transit. En effet, le voyageur est arrivé de Malte pour reprendre un nouvel avion en direction de la Tunisie, ce qu'il n'a pas pu faire à cause de la fermeture du trafic aérien par le Maroc, en prévention contre la propagation du coronavirus.

Consultée par l'agence de presse espagnole EFE, la décision du juge ordonne en effet aux autorités marocaines de permettre à l'homme de 39 ans de séjourner normalement dans le pays, pour ces raisons exceptionnelles, après examen et analyses relatives au virus.

Contacté par la même source, l'avocat du ressortissant a souligné que l'ordonnance urgente du tribunal est adressée au ministère marocain des Affaires étrangères et à la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), les deux administrations ayant la prérogative d'appliquer cette mesure.

Le 15 mars dernier, le Maroc a annoncé la suspension de tous ses vols internationaux jusqu'à nouvel ordre. Cinq jours plus tard, l'état d'urgence sanitaire dans le pays a pris effet, dans une démarche de limiter davantage la propagation du virus. Jusqu'à mardi soir, le nombre de patients positifs au coronavirus dans le pays a atteint 170.

Source :
<https://www.yabiladi.com/articles/details/91177/coronavirus-tribunal-administratif-casablanca-autorise.html>